

A Dudelange, un logement de concierge et de nouveaux cabinets ont été construits auprès de deux bâtiments scolaires, et le chauffage central y a été également établi. A Rodange, une seconde aile avec 4 salles de classe a été ajoutée à la nouvelle maison d'école des garçons. De grosses réparations ont été exécutées à Belyaux (aménagement d'une salle de classe), à Rodange (construction d'un mur et aménagement d'un jardin auprès de la maison d'école des filles), à Bettembourg (cabinets), à Mondercange, Pétange, Tétange (salles de classe), Budersberg (logement de service).

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les matières obligatoires prévues par la loi.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire s'est terminée le 15 août, dans les communes de Dudelange et de Pétange; le 19 août, dans celle de Bettembourg; le 25 août, dans les communes de Bascharge, Clemency, Dippach, Mondercange, Reckange, Roeser, Sanem, Weiler-la-Tour; le 26 août, à Frisange et à Kayl; le 31 août, à Leudelange.

L'année scolaire courante a commencé le 24 septembre, dans les communes de Dudelange et Pétange (à l'exception des 4 écoles de garçons du nouveau bâtiment, qui ont commencé le 26 septembre); le 1^{er} octobre, dans les communes de Bettembourg, Clemency, Kayl, Mondercange, Reckange, Sanem; le 8 octobre, dans les communes de Bascharge, Dippach, Frisange, Roeser, Weiler-la-Tour; le 12 octobre enfin, à Leudelange.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½, 8½—11 et 1—4, 2—5; en été, à 8—11, 8½—11½, 9 à midi et 1½—4½ ou 2—5 heures.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2912	2543	5455
au-dessus de l'âge obligat..	45	51	96
Total ...	2957	2594	5551